

Litige concernant le locataire d'un terrain

Par **Writz Olivier**, le **27/01/2020 à 12:57**

Bonjour, j'aurais besoin de l'avis d'une personne plus éclairée que moi...Je suis propriétaire d'un terrain non constructible dans une région assez éloignée de mon domicile.

Puisque ce terrain est situé près d'une grande ville et pour qu'il ne me crée pas trop de dépenses d'entretien, j'ai pensé à le louer à quelqu'un qui souhaiterait échapper à l'agitation urbaine pour s'y détendre ou faire un jardin par exemple, car le lieu est assez agréable et peut se prêter à des activités de loisirs ou de jardinage, ainsi mon locataire entretiendrait lui-même le terrain.

J'ai donc passé une annonce sur le bon coin et trouvé quelqu'un d'intéressé, il semblait sérieux et m'a proposé de me payer immédiatement une année de loyer d'avance, j'ai donc accepté. Il m'a fait un virement d'un an de loyers d'avance et je lui ai fait parvenir un contrat de location (signé de ma part) en pensant avoir trouvé le locataire idéal...

Je lui ai donc demandé de me renvoyer ce contrat également signé de sa part mais malgré plusieurs relances il ne m'a jamais renvoyé ce contrat signé ainsi que la copie de sa pièce d'identité que je lui demandais de me renvoyer avec le contrat signé.

Je suis maintenant inquiet car lui ayant fait parvenir un contrat signé de ma main dans lequel je l'autorise à occuper le terrain, je suis donc lié par ce contrat... Mais comme lui ne m'a pas renvoyé le contrat signé de sa main, il semble que lui ne soit aucunement lié !

Cela va faire un an que j'ai établi ce contrat, l'entretien du terrain n'a pas toujours été fait et comme cette personne ignore mes demandes et demeure désormais silencieux, comment puis-je faire pour me dégager de l'engagement que j'ai pris en lui établissant ce contrat afin de trouver un locataire plus sérieux ?

Je vous remercie à l'avance des avis que vous pourrez me donner sur cette question, bien cordialement !